



Confrérie Roquebrunoise

Côtes de Provence

19, rue du Bélier, Les Chênes Verts

83520 Roquebrune-sur-Argens

**CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE
DU 24 MAI 2018 – 12 h 30**

Lieu : chez Paul ZABLOT

Présents : Christian Dehamel, Annie Siboulet, François Siboulet, Huguette Trommenschlager, Paul Zablou

Invitée : Claudine Delompré, Christian Vaudois, Christine Zablou

VOTE SUR LE DEVENIR DE DEUX ADMINISTRATEURS N'AYANT PAS REGLE LEUR COTISATION 2018

Lors de la Convocation à l'Assemblée générale de janvier 2018, un bulletin de renouvellement pour l'exercice 2018 a été envoyé à tous les adhérents.

Le jour de l'Assemblée générale, l'absence de M. Guy Forêt et de Mme Josyane Forêt, administrateurs a été constatée. A ce jour, M. et Mme Forêt n'ayant pas renouvelé leur cotisation et n'ayant donné aucune nouvelle depuis plusieurs mois, il y a lieu de statuer. En conséquence, le Président a convoqué le présent Conseil d'administration.

Conformément à l'article 6 des statuts qui stipule que la qualité de membre se perd en cas de non-paiement de la cotisation annuelle, le Président demande aux administrateurs de se prononcer sur l'exclusion de M. et Mme Forêt.

A cette question, le Conseil d'administration, à l'unanimité, prononce la perte de la qualité d'adhérents et de facto d'administrateurs de M. Guy Forêt et de Mme Josyane Forêt, de la Confrérie Roquebrunoise Côtes de Provence. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

REMPLACEMENT DE DEUX ADMINISTRATEURS

A la suite de la résolution ci-dessus, deux postes d'administrateurs sont vacants. Conformément aux statuts, il y a lieu de coopter 2 adhérents aux postes d'administrateurs devenus vacants. Un appel à candidature a été effectué.